



PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°IDF-019-2016-07

PUBLIÉ LE 13 JUILLET 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-07-07-007 - ARRÊTÉ prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé dans le bâtiment D, 4ème étage, 2ème porte gauche face à l'ascenseur (lot de copropriété n°121) de l'immeuble sis 75 avenue Simon Bolivar à Paris 19ème. (3 pages) Page 3

IDF-2016-07-08-010 - Arrêté n° 94/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites « LABORATOIRE BIOPATH », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) (10 pages) Page 7

IDF-2016-07-08-011 - Arrêté N°90/ARSIDF/LBM/2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE PARIS SUD », sis 3, rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320) (7 pages) Page 18

IDF-2016-07-11-004 - Décision tarifaire 2016 APHP 11072016 N° 857 portant fixation de la dotation globale de soins pour l'année 2016 des EHPAD gérés par l'ASSISTANCE (3 pages) Page 26

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

IDF-2016-07-11-005 - Arrêté agrément VAO - FV Consulting - 2016 (2 pages) Page 30

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

IDF-2016-07-12-004 - Arrêté fixant la dotation 2016 du CPH Albin Peyron à Paris (4 pages) Page 33

Agence régionale de santé

IDF-2016-07-07-007

ARRÊTÉ

prescrivant les mesures pour mettre fin au danger
imminent pour la santé publique constaté dans le logement
situé dans le bâtiment D, 4ème étage, 2ème porte gauche
face à l'ascenseur (lot de copropriété n°121)
de l'immeuble sis 75 avenue Simon Bolivar à Paris 19ème.



PREFET DE REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Délégation territoriale de Paris

dossier n° : 15070237

ARRÊTÉ

prescrivant les mesures pour mettre fin au danger imminent pour la santé publique constaté dans le logement situé dans le bâtiment D, 4^{ème} étage, 2^{ème} porte gauche face à l'ascenseur (lot de copropriété n°121) de l'immeuble sis 75 avenue Simon Bolivar à Paris 19^{ème}.

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la santé publique, et notamment son article L.1311-4, modifié par l'article 18 de la loi de santé publique n° 2004-806 du 9 août 2004, et complété par l'ordonnance n° 2005-1566 du 15 décembre 2005 relative à la lutte contre l'habitat insalubre ou dangereux ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 79-561 du 20 novembre 1979 modifié par les arrêtés n° 82-10468 du 4 juin 1982, n° 86-10377 du 23 avril 1986 et n° 89-10266 du 3 avril 1989, portant règlement sanitaire départemental de Paris, et notamment ses articles 23, 23-1, 51, 119 et 121 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20160413-004 du 13 avril 2016 portant délégation de signature à Monsieur Christophe DEVYS, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, à Monsieur Gilles ECHARDOUR, délégué territorial de Paris, et à Monsieur Denis LEONE, délégué territorial adjoint de Paris et à divers agents placés sous leur autorité ;

Vu le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris, en date du 4 juillet 2016, constatant l'urgence de prendre des mesures d'assainissement dans le logement situé dans le bâtiment D, 4^{ème} étage, 2^{ème} porte gauche (lot de copropriété n°121) de l'immeuble sis 75 avenue Simon Bolivar à Paris 19^{ème}, occupé par son propriétaire Monsieur BENASSEM Marc ;

Considérant qu'il ressort notamment du rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris en date du 4 juillet 2016 susvisé qu'une odeur pestilentielle émane de ce logement ; que le sol du balcon est recouvert d'une épaisse couche de crasse et de détrit ;

Considérant que la situation visée dans le rapport du service technique de l'habitat de la ville de Paris en date du 4 juillet 2016 constitue un risque d'épidémie et un danger imminent pour la santé des occupants et du voisinage ;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser d'urgence les mesures destinées à faire cesser l'insalubrité constatée ;

Sur proposition du délégué territorial de Paris de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France ;

Millénaire 2 - 35, rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19 – 01 44 02 09 00

www.ars.iledefrance.sante.fr

A R R Ê T E

Article 1. - Il est fait injonction à Monsieur BENASSEM Marc de se conformer dans un délai de **QUINZE JOURS** à compter de la notification du présent arrêté, aux dispositions suivantes dans le logement situé dans le bâtiment D, 4^{ème} étage, 2^{ème} porte gauche de l'immeuble sis 75 avenue Simon Bolivar à Paris 19^{ème} :

1. **débarrasser, nettoyer, désinfecter, dératiser et désinsectiser l'ensemble du logement afin de ne plus porter atteinte à la salubrité du voisinage ;**
2. **exécuter tous les travaux annexes strictement nécessaires, à titre de complément direct des travaux prescrits ci-dessus, et sans lesquels ces derniers demeureraient inefficaces, notamment [tous les travaux nécessaires pour permettre l'alimentation en eau des appareils sanitaires] tous les travaux nécessaires pour faire cesser les fuites et sécuriser les installations électriques et de gaz.**

En cas de mise en sécurité des installations il conviendra de fournir :

- **pour l'installation électrique, une attestation de conformité établie par le CONSUEL ou un organisme reconnu par les autorités publiques (bureau de contrôle technique),**
- **pour l'installation gaz, une attestation de conformité établie par QUALIGAZ ou par un organisme reconnu par les autorités publiques (bureau de contrôle technique).**

Ces mesures devront être réalisées avec toutes les précautions nécessaires pour préserver la santé des personnes (notamment les risques liés au plomb ou à l'amiante).

Article 2. - A défaut pour la personne mentionnée à l'article 1^{er} du présent arrêté de se conformer aux dispositions ci-dessus dans le délai imparti, après constatation faite et procès-verbal dressé par l'inspecteur de salubrité du service technique de l'habitat de la ville de Paris, il sera procédé d'office aux mesures nécessaires, dans les conditions énoncées à l'article L.1311-4 du code de la santé publique, et ce à ses risques et périls, sans préjudice des poursuites pénales qui pourront éventuellement être exercées sur la base des articles L.1312-1 et L.1312-2 du code de la santé publique.

Article 3. - La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris (Agence régionale de santé d'Ile-de-France, Délégation territoriale de Paris – sise Millénaire 2, 35 rue de la Gare, 75935 PARIS CEDEX 19), soit hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé –EA2 – sise, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP) dans les deux mois suivant sa notification pour les destinataires de la présente décision, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police pour les autres personnes, qui y auraient intérêt légitime.

L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois pour le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le ministre chargé de la santé, vaut rejet implicite.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif de Paris (7, rue de Jouy – 75181 PARIS Cedex 04) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Toutefois, l'exercice d'un recours administratif aura pour effet d'interrompre le délai de recours contentieux, qui recommencera à courir à compter de la réception de la décision valant rejet de la demande.

Article 4. – Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr.

Article 5. - Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le délégué territorial de Paris de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, le maire de Paris sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur BENASSEM Marc.

Fait à Paris, le 07 JUIL. 2016

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,
et par délégation,
le délégué territorial de Paris


Gilles ECHARDOUR

Agence régionale de santé

IDF-2016-07-08-010

Arrêté n° 94/ARSIDF/LBM/2016

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de
biologie médicale multi sites

« LABORATOIRE BIOPATH », sis 3-5, rue du Port aux
Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220)

Arrêté n° 94/ARSIDF/LBM/2016

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites
« LABORATOIRE BIOPATH », sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220).**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/029 du 13 avril 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur du pôle médico-social, et Directeur par intérim de l'offre de soins et médico-sociale, et à différents collaborateurs ;

Vu le dossier reçu en date du 18 mai 2016 et complété le 24 juin 2016, de Madame Julie JONTE, représentante légale du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH », sise 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220), en vue de la modification de son autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte :

- le changement d'adresse, suite à une modification de son entrée principale, du site du laboratoire de biologie médicale sis 100-102, place du 8 mai 1945 à SAINT-DENIS (93200) ;
- la démission de Monsieur Jean-Pierre CLAVEL de ses fonctions de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société et la cession de l'action de la société qu'il détient au profit de Madame Alice DUFOUGERAY ;

- l'agrément de Madame Alice DUFOUGERAY en qualité de nouvelle associée de ladite société ;

Considérant que l'adresse du site du laboratoire de biologie médicale, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH », sis 100-102, place du 8 mai 1945 à SAINT-DENIS (93200) est dorénavant 100-102, rue Gabriel Péri à SAINT-DENIS (93200) ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « BIOPATH » est autorisé à fonctionner sous le numéro 94-124, par arrêté n° 80/ARSIDF/LBM/2016 du 20 juin 2016 ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale dont le site principal est situé au 3-5, rue du Port aux Lions, 94220 CHARENTON-LE-PONT, codirigé par :

- Madame Julie JONTE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Fabrice HAYOUN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Michèle BERDAH, pharmacien, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « BIOPATH », sise 3-5 rue du Port aux Lions 94220 CHARENTON-LE-PONT, agréée sous le n°94-03, enregistrée dans le fichier **FINESS EJ sous le n° 94 001 889 8**, est autorisé à fonctionner sous le n° 94-214 sur les quarante sites listés ci-dessous :

- CHARENTON-LE-PONT siège social, site principal
3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 894 8
- PARIS
82, avenue de Suffren à PARIS (75015)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 970 2
- PARIS
31, rue d'Auteuil à PARIS (75016)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 971 0
- PARIS
1-3, rue Nicolo à PARIS (75016)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (parasitologie-mycologie), immunologie (dosage d'interféron gamma spécifique du complexe *M. tuberculosis*).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 973 6
- PARIS
10, rue de Chaillot à PARIS (75116)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 972 8

- PARIS
1, rue de Chaillot à PARIS (75116)
Fermé au public,
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (sérologie infectieuse).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 122 9
- PONTAULT-COMBAULT
5, rue de l'Orme au Charron à PONTAULT-COMBAULT (77340)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : microbiologie (virologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 897 6
- ROISSY-EN-BRIE
14, rue Antoine Lavoisier à ROISSY-EN-BRIE (77680)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 898 4
- AUBERVILLIERS
20 bis, boulevard Anatole France à AUBERVILLIERS (93300)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 379 1
- AUBERVILLIERS
168, rue Danielle Casanova à AUBERVILLIERS (93300)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 380 9
- AULNAY-SOUS-BOIS
20, boulevard du Général Galliéni à AULNAY-SOUS- BOIS (93600)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 381 7
- LE BOURGET
20-22, avenue Francis de Pressensé à LE BOURGET (93350)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 384 1
- VILLEPINTE
14, place de la Gare à VILLEPINTE (93420)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 387 4

- LA VARENNE SAINT-HILAIRE
121, boulevard de Champigny à LA VARENNE SAINT- HILAIRE (94210)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 916 9
- FONTENAY-SOUS-BOIS
11, avenue du Val de Fontenay à FONTENAY- SOUS- BOIS (94120)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 902 9
- BRY-SUR-MARNE
6, avenue des Frères Lumière à BRY- SUR- MARNE (94360)
Fermé au public,
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 898 9
- LE PLESSIS-TREWISE
3-5, rue des Ambalais à LE PLESSIS- TREWISE (94420)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 907 8
- BOBIGNY
25, boulevard Lénine à BOBIGNY (93000)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 382 5
- BOBIGNY
Centre Commercial Bobigny 2 – 2, boulevard Maurice Thorez à BOBIGNY (93000)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 383 3
- NOISY-LE-SEC
92bis, rue Jean Jaurès à NOISY- LE- SEC (93130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 385 8
- PARIS
83, rue de l'Ourcq à PARIS (75019)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 974 4

- VITRY-SUR-SEINE
12, rue des Noriets à VITRY- SUR- SEINE (94400)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), biologie de la reproduction (spermologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 001 912 8
- YERRES
29, rue de l'Abbaye à YERRES (91330)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 951 2
- ATHIS-MONS
16, rue d'Ablon à ATHIS- MONS (91200)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : hématologie (hématocytologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 953 8
- MONTGERON
87, avenue de la République à MONTGERON (91230)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 952 0
- DRAVEIL
141, avenue Henri Barbusse à DRAVEIL (91210)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 954 6
- CORBEIL-ESSONNES
28, rue de Paris à CORBEIL- ESSONNES (91100)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 955 3
- BRUNOY
3, boulevard Charles de Gaulle – Centre Commercial Talma à BRUNOY (91800)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 956 1
- NOGENT-SUR-MARNE
22, grande rue Charles de Gaulle à NOGENT- SUR- MARNE (94130)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 145 4

- **LA QUEUE-EN-BRIE**
19, rue Jean Jaurès à LA QUEUE- EN -BRIE (94510)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 206 4
- **SAINT-DENIS**
100-102, rue Gabriel Péri à SAINT- DENIS (93200)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biologie de la reproduction (spermologie diagnostique).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 386 6
- **VALENTON**
21, rue du Colonel Fabien à VALENTON (94460)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 225 4
- **CHARENTON-LE-PONT**
63, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 235 3
- **SAINT-MAURICE**
5, rue Edmond Nocard à SAINT- MAURICE (94410)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 236 1
- **MAISONS-ALFORT**
63, avenue du Général Leclerc à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 244 5
- **MAISONS-ALFORT**
82, avenue Gambetta à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), immunologie (allergie, auto-immunité), microbiologie (sérologie infectieuse, virologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 245 2
- **MAISONS-ALFORT**
29, avenue de la République à MAISONS-ALFORT (94700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 246 0

- CHARENTON-LE-PONT
139, rue de Paris à CHARENTON-LE-PONT (94220)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 247 8
- PARIS
26, rue de Meaux à PARIS (75019)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 751 5
- BRY-SUR-MARNE
53, boulevard du Général Galliéni à BRY- SUR- MARNE (94360)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 255 1

Les soixante biologistes médicaux exerçant sont les suivants, parmi lesquels quarante-deux sont associés :

- Madame Julie JONTE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Fabrice HAYOUN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Michèle BERDAH, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Farriddine ABDALLAH, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Nejma AMEZIANE, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Hussein AMMAR, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Hélène AUBRY-DAMON, médecin, biologiste médical,
- Madame Catherine AYMARD, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Frédéric AYMARD, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Pierre BAGROS, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne BEAUCHAMP-NICOUD, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Gabriel BENHAMOU, médecin, biologiste médical,
- Madame Christine BONNEFOY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marielle BONNET, médecin, biologiste médical,
- Madame Isabelle BORREL, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Farid BOUTOUCHENT, médecin, biologiste médical,
- Madame Brigitte COHEN, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Jeanne-Marie CRUCQ, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Cécile DE CARVALHO, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Robert DOSBAA, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Alice DUFOUGERAY, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Cyril FAUCHER, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Stephan GALATI, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Marc GAUTIER, médecin, biologiste médical,
- Madame Sophie HASSAN-ABITBOL, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Sarah HENQUET, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Catherine JACQUIER, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Ismahen JDAY, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Guillaume JEANNE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Sylvie KERISIT, pharmacien, biologiste médical,

- Madame Anne LE DU, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Michèle LEFEBVRE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne LY BEVOUT, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Raymonde MAROTTE, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Arnaud MAUDRY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Fabienne MAURICE TREBAOL, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Martine MESGUICH, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Philippe MORGADO, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Jérôme MOTOL, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Myriam NAHMANI, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Noémie NICOLAS, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Philippe NOEL, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Latifa NOUSSAIR, médecin, biologiste médical,
- Madame Maddalena PARENTI, médecin, biologiste médical,
- Madame Pascale PIVERT-RAUD, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Marie-Christine PLAGNARD, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Annabelle POTURA, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Philippe RABOUINE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Emma RAPOPORT, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Guillaume RECIPON, médecin, biologiste médical,
- Madame Anne RIQUIER, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Valérie ROBIN, médecin, biologiste médical,
- Madame Geneviève ROCHE, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Stanislas ROUY, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Myriam ROY, médecin, biologiste médical,
- Madame Isabelle ROZET PIALES, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Kamal SAYAH, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Martine SUDRIES, médecin, biologiste médical,
- Monsieur Khalid TABAOUTI, médecin, biologiste médical,
- Madame Anne TACHET des COMBES, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Anne-Marie ZACCARINI, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « BIOPATH » est la suivante :

Nom des associés	Actions	Droits de vote
M. Farridine ABDALLAH	2 753	2 753
M. Hussein AMMAR	19 092	19 092
Mme Hélène AUBRY-DAMON	13 799	13 799
Mme Catherine AYMARD	20 276	20 276
M. Frédéric AYMARD	20 276	20 276
M. Pierre BAGROS	56	56
Mme Anne BEAUCHAMP-NICOUD	21 511	21 511
Mme Michèle BERDAH	2	2
Mme Christine BONNEFOY	1	1
Mme Marielle BONNET	38 250	38 250
M. Farid BOUTOUCHENT	1	1
Mme Brigitte COHEN	1	1
Mme Jeanne-Marie CRUCQ	1	1
Mme Cécile DE CARVALHO	3 235	3 235
Mme Alice DUFOUGERAY	1	1
M. Cyril FAUCHER	10 228	10 228
M. Stephan GALATI	4 133	4 133

M. Marc GAUTIER	11 215	11 215
Mme Sophie HASSAN-ABITBOL	26 163	26 163
M. Fabrice HAYOUN	1	1
M. Guillaume JEANNE	27 831	27 831
Mme Julie JONTE	1	1
SPFPL JONTE	1 441 126	1 441 126
Mme Sylvie KERISIT	261	261
Mme Anne LE DU	13 819	13 819
Mme Anne LY-BEVOUT	522	522
SPFPL MAKOM	314 420	314 420
Mme Raymonde MAROTTE	23 356	23 356
M. Arnaud MAUDRY	3 571	3 571
SPFPL MBJ	192 571	192 571
Mme Fabienne MAURICE TREBAOL	1	1
Mme Martine MESGUICH	1	1
M. Philippe MORGADO	1	1
M. Jérôme MOTOL	3 726	3 726
Mme Noémie NICOLAS	2 001	2 001
Mme Pascale PIVERT-RAUD	1	1
Mme Annabelle POTURA	1	1
M. Philippe RABOUINE	1	1
Mme Emma RAPOPORT	601	601
M. Stanislas ROUY	68 421	68 421
Mme Myriam ROY	1	1
Mme Isabelle ROZET PIALES	1	1
M. Kamal SAYAH	1	1
M. Khalid TABAOUTI	1	1
Mme Anne TACHET des COMBES	3 001	3 001
S/Total biologistes médicaux en exercice	2 286 233	2 286 233
SPFPL TARDY, personne morale	92 370	92 370
Mme Marja EL KHOURI	1	1
S/Total personnes morales ou physiques extérieures exerçant la profession de biologiste médical	92 371	92 371
M. Eric BIJAOU, tiers porteur	24 993	24 993
SARL MKBA FINANCES, tiers porteur	186 221	186 221
SARL PJP INVESTISSEMENT, tiers porteur	574 608	574 608
Mme Valérie SUERE KISASONDI, tiers porteur	6 956	6 956
S/Total associés extérieurs non biologistes médicaux	792 778	792 778
Total du capital social de la SELAS BIOPATH	3 171 382	3 171 382

Article 2 : L'arrêté n°80/ARSIDF/LBM/2016 du 20 juin 2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale, sis 3-5, rue du Port aux Lions à CHARENTON-LE-PONT (94220) est abrogé.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.



Article 4 - Le responsable du département régulation de l'offre ambulatoire de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 8 juillet 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé,

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2016-07-08-011

Arrêté N°90/ARSIDF/LBM/2016

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de
biologie médicale multi-sites
« CERBALLIANCE PARIS SUD », sis 3, rue Jeanne
Garnerin à WISSOUS (91320)

Arrêté N°90/ARSIDF/LBM/2016

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« CERBALLIANCE PARIS SUD », sis 3, rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320).**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208,

Vu le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

Vu l'arrêté n°DS-2016/029 du 13 avril 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Marc BOURQUIN, Directeur du pôle médico-social, et Directeur par intérim de l'offre de soins et médico-sociale, et à différents collaborateurs ;

Vu le dossier reçu en date du 8 juin 2016 de Monsieur Patrice HERISSON, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE PARIS SUD », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE PARIS SUD », sise 3, rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320), en vue de la modification de son autorisation administrative préexistante afin de prendre en compte :

- la fusion par voie d'absorption de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE BROT », sise 112, avenue du Général de Gaulle à THIAIS (94320), par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE PARIS SUD », sise 3, rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320) ;
- l'agrément de Madame Geneviève BROT en qualité de nouvelle associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE PARIS SUD » et sa nomination à la fonction de biologiste médical du laboratoire de biologie médicale exploité par ladite société ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE BROT », est autorisé à fonctionner, par arrêté n° 96/2649 en date du 16 juillet 1996, sur le site suivant, ouvert au public : 112, avenue du Général de Gaulle à THIAIS (94320) ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE PARIS SUD », est autorisé à fonctionner, sous le n°91-166, par arrêté n°48/ARSIDF/LBM/2016 en date du 23 mars 2016 ;

Considérant que Monsieur Patrice HERISSON sollicite l'autorisation administrative, afin que la SELAS « CERBALLIANCE PARIS SUD » exploite un laboratoire de biologie médicale multi-sites comportant un site supplémentaire d'implantation ;

ARRÊTE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale dont le site principal est situé au 3, rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320), codirigé par :

- Madame Béatrice ALVES PEREIRA, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Lucie BAUER MATTON, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Audrey BELLITY LENG, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Benoît CHASSAIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Mohamed DJELLEL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Aurélie DRISS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Elisabeth FUCHS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Florence GAUTIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Patrice HERISSON, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Estelle LAMAR, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Ivan MARSAULT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anca-Mihaela NICOLAE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Didier NICOLAS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Romain PARAYE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Laïla SEHBANI WATERSCHOOT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne-Marie SOUS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Philippe SOUS, pharmacien, biologiste-coresponsable,

exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE PARIS SUD », dont le siège social est situé au 3, rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320), agréée sous le n°38-91, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 91 002 040 3, est autorisé à fonctionner sous le n°91-166 sur les dix-sept sites listés ci-dessous :

- WISSOUS siège social, site principal
3, rue Jeanne Garnerin Immeuble le Pélican à WISSOUS (91320)
Fermé au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 966 0

- MASSY
6, avenue du Noyer Lambert à MASSY (91300)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 036 1

- ANTONY
1A, rue Velpeau à ANTONY (92160)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie), Biologie de la reproduction (spermologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 789 3

- ANTONY
8, avenue Aristide Briand à ANTONY (92160)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 669 7

- QUINCY-SOUS-SENART
20, route de Boussy à QUINCY-SOUS-SENART (91480)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 965 2

- SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS
68, route de Corbeil à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91700)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 961 1

- EVRY
3, place Pierre Mendès France à EVRY (91000)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 962 9

- SOISY-SUR-SEINE
2, rue Berthelot à SOISY-SUR-SEINE (91450)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 963 7

- LE PLESSIS-ROBINSON
1, avenue Charles de Gaulle à LE PLESSIS-ROBINSON (92350)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 793 5

- BOURG-LA-REINE
123, avenue du Général Leclerc à BOURG-LA-REINE (92340)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 791 9

- CHILLY-MAZARIN
Place de la Libération à CHILLY-MAZARIN (91380)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 035 3

- CACHAN
13, avenue de la Division Leclerc à CACHAN (94230)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 112 4

- L'HAY-LES-ROSES
43, rue Jean Jaurès à L'HAY-LES-ROSES (94240)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 114 0

- JOUY-EN-JOSAS
2, rue Oberkampf à JOUY-EN-JOSAS (78350)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 196 0

- IVRY-SUR-SEINE
5, promenade Venise Gosnat à IVRY-SUR-SEINE (94200)
Ouvert au public,
Site pré-post analytique.
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 113 2

- BRIIS-SOUS-FORGES
Centre Hospitalier de BLIGNY - rue de Bligny à BRIIS-SOUS-FORGES (91640)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 161 7

- THIAIS
112, avenue du Général de Gaulle à THIAIS (94320)
Ouvert au public,
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie).
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 000 454 2

Les trente biologistes médicaux exerçant, dont dix-sept coresponsables et trois autres associés, sont les suivants :

- Madame Béatrice ALVES PEREIRA, médecin, biologiste-coresponsable,
- Madame Lucie BAUER MATTON, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Audrey BELLITY LENG, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Benoît CHASSAIN, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Mohamed DJELLEL, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Aurélie DRISS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Elisabeth FUCHS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Florence GAUTIER, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Patrice HERISSON, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Estelle LAMAR, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Ivan MARSAULT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anca-Mihaela NICOLAE, médecin, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Didier NICOLAS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Romain PARAYE, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Laïla SEHBANI WATERSCHOOT, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Madame Anne-Marie SOUS, pharmacien, biologiste-coresponsable,
- Monsieur Philippe SOUS, pharmacien, biologiste-coresponsable,

- Madame Claire BELLAY PUECH, médecin, biologiste médical,
- Madame Anne BOULANGER, pharmacien, biologiste médical,
- **Madame Geneviève BROU, pharmacien, biologiste médical,**
- Madame Laurence CUKIER, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Alcina DA SILVA MACHADO, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Sylvie FOURNIER, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Thomas GANSMANDEL, pharmacien, biologiste médical,

- Madame Catherine GOURDIN, pharmacien, biologiste médical,
- Monsieur Vincent HERVE, médecin, biologiste médical,
- Madame Christel LABLACHE COMBIER, médecin, biologiste médical,
- Madame Carole LEBARBIER, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Aude LESENNE DEMEULENAERE, pharmacien, biologiste médical,
- Madame Sophie WINKLER BOYER, pharmacien, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS SUD » est la suivante :

Nom des associés	Actions	Droits de vote
Mme Béatrice ALVES PEREIRA	1	14
Mme Lucie BAUER MATTON	1	14
Mme Audrey BELLITY LENG	1	14
Mme Geneviève BROT	2 446	34 244
M. Benoît CHASSAIN	1	14
M. Mohamed DJELLEL	1	14
Mme Aurélie DRISS	1	14
Mme Elisabeth FUCHS	1	14
M. Thomas GANSMANDEL	1	14
Mme Florence GAUTIER	1	14
M. Patrice HERISSON	1	14
Mme Estelle LAMAR	1	14
Mme Aude LESENNE DEMEULENAERE	1	14
M. Ivan MARSAULT	1	14
Mme Anca-Mihaela NICOLAE	1	14
M. Didier NICOLAS	1	14
M. Romain PARAYE	1	14
Mme Laïla SEHBANI WATERSCHOOT	1	14
Mme Anne-Marie SOUS	1	14
M. Philippe SOUS	1	14
S/Total biologistes médicaux en exercice	2 465	34 510
LABORATORIS AMIEL, personne morale	33 766	33 766
S/Total personnes morales exerçant la profession de biologiste médical	33 766	33 766
Total du capital social de la SELAS CERBALLIANCE PARIS SUD	36 231	68 276

Article 2 : L'autorisation administrative relative au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale :

LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE BROT
112, avenue du Général de Gaulle à THIAIS (94320)
autorisation n° 94-195 (arrêté n° 96/2649 en date du 16 juillet 1996)
N° FINESS EJ : 94 000 453 4

est abrogée.

35 rue de la Gare - Millénaire 2 - 75935 Paris Cedex 19

6/7

Standard : 01.44.02.00.00

Article 3 : L'arrêté n° 48/ARSIDF/LBM/2016 du 23 mars 2016 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale, sis 3, rue Jeanne Garnerin à WISSOUS (91320) est abrogé.

Article 4 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 5 : Le responsable du département régulation de l'offre ambulatoire de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 8 juillet 2016

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
et par délégation,

Le Directeur du pôle ambulatoire et
services aux professionnels de santé,

Signé

Pierre OUANHNON

Agence régionale de santé

IDF-2016-07-11-004

Décision tarifaire 2016 APHP 11072016

N° 857 portant fixation de la dotation globale de soins
pour l'année 2016 des EHPAD gérés par l'ASSISTANCE

*Décision tarifaire N°857 portant fixation de la dotation globale de soins pour l'année 2016 des
EHPAD gérés par l'ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS*

DECISION TARIFAIRE N° 857 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE
SOINS POUR L'ANNEE 2016 DES EHPAD GERES PAR L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS

N° FINESS SIEGE PARIS : 750712184

N° FINESS EHPAD : 750100315

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2015-1702 du 21/12/2015 de financement de la Sécurité Sociale pour 2016 publiée au Journal Officiel du 22/12/2015 ;
- VU l'arrêté ministériel du 27/04/2016 publié au Journal Officiel du 10/05/2016 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2016 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 04/05/2016 publiée au Journal Officiel du 13/05/2016 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2016 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 1er juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU l'arrêté en date du 7 décembre 2009 autorisant la création d'EHPAD gérés par l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 06/07/2016.

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} La dotation globale de soins pour l'exercice budgétaire 2016, s'élève à 9 696 617 € et se décompose comme suit :

	DOTATION GLOBALE DE SOINS EN EUROS
Hébergement permanent	8 201 617
Crédits non reconductibles	1 495 000
PASA	0.00
UHR	0.00
Accueil de jour	0.00

ARTICLE 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit à 808 051.42 € ;

Soit les tarifs journaliers de soins suivants :

	EN EUROS
Tarif journalier soins GIR 1 et 2	92.85
Tarif journalier soins GIR 3 et 4	54.42
Tarif journalier soins GIR 5 et 6	18.71
Tarif journalier HT	
Tarif journalier AJ	

- ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.
- ARTICLE 5 Le directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS » (750712184) et à la structure dénommée MAISON MEDICALE ROCHEFOUCAULD APHP (750100315).

FAIT A Paris

, LE 11 juillet 2016

Le Directeur du pôle médico-social

SIGNE

Marc BOURQUIN

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale (DRJSCS)

IDF-2016-07-11-005

Arrêté agrément VAO - FV Consulting - 2016

Arrêté agrément VAO - FV Consulting - 2016

PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale
de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale

ARRETE 2016

portant agrément pour l'activité de séjours de
« vacances adaptées organisées »

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR ET
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 114 ;
- VU le code du tourisme, notamment ses articles L. 211-1, L. 211-2, L. 412-2 et R 412-8 à R 412-17
- VU le décret n°2009-1540 du 10 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- VU la circulaire n° DGCS/SD3/2010/97 du 23 mars 2010 relative à la répartition des compétences entre les agences régionales de santé et les directions régionales et départementales en charge de la cohésion sociale sur le champ de la politique du handicap ;
- VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU l'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé et de la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, en date du 4 juillet 2012, nommant Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n° 2015097-0003 du 7 avril 2015 portant délégation de signature à Monsieur Pascal FLORENTIN, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, en matière administrative ;
- VU l'arrêté n° 2015-2056 du 8 avril 2015 portant subdélégation de signature du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France, en matière administrative ;
- VU le dossier de demande d'agrément « vacances adaptées organisées » produit ;

ARRETE :

Article 1 : L'agrément « vacances adaptées organisées » prévu par l'article R 412-12 du code du tourisme est délivré à :

FV CONSULTING (BEA – Belles Echappées Adaptées)
99 rue Lafayette
75010 PARIS

Article 2 : L'agrément est accordé pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 3 : L'agrément est délivré pour l'organisation de séjours en France et à l'étranger.

Article 4 : En référence à l'article R 412-13, **FV CONSULTING (BEA – Belles Echappées Adaptées)** transmettra au préfet de région d'Ile-de-France, un bilan circonstancié quantitatif, qualitatif et financier des activités de vacances adaptées organisées mises en œuvre dans le courant de l'année écoulée. Le bilan précise les moyens mis en œuvre pour remédier aux dysfonctionnements éventuellement constatés lors des contrôles.

Article 5 : En référence à l'article R 412-13-1, **F V CONSULTING (BEA – Belles Echappées Adaptées)** informera le préfet de région dans un délai de deux mois de tout changement substantiel affectant les éléments matériels au vu desquels l'agrément a été délivré.

Article 6 : L'agrément pourra être retiré dans les conditions stipulées par l'article R412-17 du code du Tourisme.

Article 7 : Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié à **F V CONSULTING (BEA – Belles Echappées Adaptées)**.

Fait à Paris, le **11 JUIL. 2016**

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris et par délégation,

**Le directeur régional de la jeunesse, des sports
et de la cohésion sociale**

Pascal FLORENTIN

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement

IDF-2016-07-12-004

Arrêté fixant la dotation 2016 du CPH Albin Peyron à
Paris



PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT

CENTRE : Centre Provisoire d'hébergement

Résidence Albin Peyron

N° SIRET : 431 968 601 00127

N° EJ Chorus :

ARRETE n °

Fixant la dotation globale de financement pour l'année 2016
du centre provisoire d'hébergement Albin Peyron

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.313-8 et L.314-3 à L.314-7 et les articles R.314-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°201661-0007 du 1^{er} mars 2016 portant autorisation du centre provisoire d'hébergement, situé 60 rue des Frères Flavien, 75020 Paris, et géré par la Fondation Armée du Salut ;
- Vu** l'arrêté du 5 septembre 2013 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2003 fixant les modèles de documents prévus aux articles R.314-10, R.314-13, R.314-19, R.314-20 et R.314-82 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 11 mars 2016, fixant les dotations régionales limitatives relatives aux frais de fonctionnement des centres provisoires d'hébergement au titre du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française », publié au Journal Officiel le 25 mars 2016 ;

CONSIDERANT le budget de l'établissement transmis le 4 mai 2016 et la décision d'autorisation budgétaire et de tarification du 24 mai 2016 ;

ARRÊTE

Pour l'exercice budgétaire 2016, les dépenses et les recettes prévisionnelles du CPH Albin Peyron sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en Euros	Total en Euros
Dépenses	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	109 074,00	639 440,00
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	318 843,00	
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure Dont CNR : 0 €	211 523,00	
Recettes	Groupe I : Produits de la tarification Dont CNR : 0 €	610 000,00	639 440,00
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	29 440,00	
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	0,00	

ARTICLE 2 :

Pour l'exercice budgétaire 2016, la dotation globale de financement du CPH Albin Peyron est fixée à **610 000 €**.

En application de l'article R. 314-107 du code de l'action sociale et des familles, la fraction forfaitaire égale au douzième de la dotation globale de financement s'élève à **50 833,33 €**.

ARTICLE 3 :

Cette dotation sera imputée sur les crédits du programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » du Ministère de l'Intérieur. L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Région d'Île-de-France – Préfet de Paris. Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

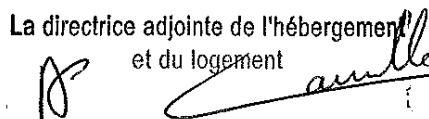
ARTICLE 4 :

Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis au Conseil d'État – 1, place du Palais Royal – 75 100 PARIS cedex 01, dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.

ARTICLE 5 :

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 12 JUL 2016
Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris et par délégation

La directrice adjointe de l'hébergement
et du logement

Marie-Françoise LAVIEVILLE

2016-07-12-004